

Besoin temporaire de liquidités

Des possibilités de recours au crédit souples grâce à l'**Avance à terme fixe UBS**

Grâce à l'Avance à terme fixe UBS, vous disposez d'une réserve de liquidités supplémentaire temporaire pour élargir la marge de manœuvre financière de votre entreprise et augmentez du même coup sa souplesse pour être en mesure de réagir rapidement et efficacement aux opportunités du marché.

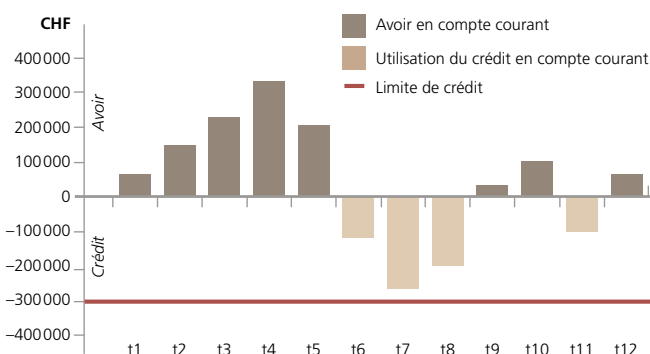
Liquidités pour les investissements à court terme

Souvent, ces fonds ne sont pas immédiatement disponibles, car immobilisés dans l'actif circulant. Cette situation limite votre marge de manœuvre et complique, voire rend impossible, l'exploitation d'opportunités du marché. Avec l'utilisation du crédit sous forme d'Avance à terme fixe UBS, nous vous proposons une solution souple pour financer votre besoin de liquidités à court terme.

Fonctionnement de l'Avance à terme fixe UBS

Une fois les documents de crédit signés et les conditions contractuelles satisfaites, une Avance à terme fixe UBS peut être versée dans la cadre de la limite de crédit existante à la date de versement de votre choix. Le montant, la durée et le taux d'intérêt du crédit sont fixés d'avance pour l'ensemble de la période prévue. Le crédit est versé sur votre Compte courant UBS ou conformément à vos instructions, et nous débitons les intérêts du crédit et les amortissements directement sur ce compte. A l'échéance de la durée convenue, l'Avance à terme fixe UBS expire.

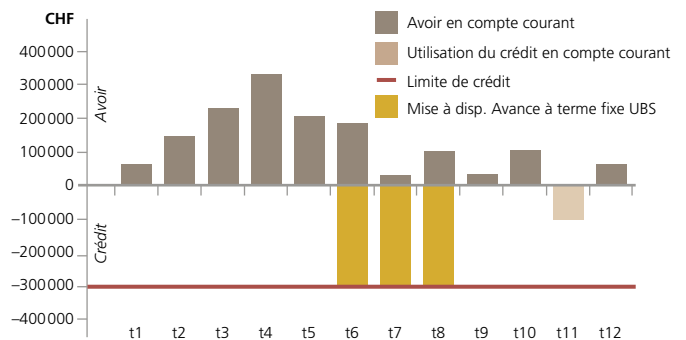
Avant (variante sans Avance à terme fixe UBS)



Ce graphique est uniquement illustratif.

UBS Switzerland AG
Case postale
8098 Zurich

Après (variante avec Avance à terme fixe UBS)



Ce graphique est uniquement illustratif.

Conditions

Monnaie	CHF et toutes les monnaies étrangères courantes
Taux d'intérêt du crédit	Taux fixe pour toute la durée, taux d'intérêt du crédit sur demande
Commission de crédit	Aucune
Durée	1 à 12 mois
Amortissements	Fixation déterminée après la consolidation
Résiliation ordinaire	L'Avance à terme fixe UBS échoit à la fin de la durée fixe convenue, sans qu'une résiliation ne soit nécessaire

Ce qu'il faut retenir:

- fixation du taux et immobilisation du capital à court terme;
- taux d'intérêt du crédit lié à l'évolution du marché monétaire;
- adaptation ciblée aux besoins de crédit.

Pour toutes vos questions

 ubs.com/pme

 UBS Assistance Clientèle Entreprises 0844 853 001